

**CCAS DE LEZIGNAN-CORBIERES****DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Nombre d'administrateurs en exercice : 16  
Nombre de d'administrateurs présents : 11  
Nombre de votants : 12

Date de la convocation : 21 novembre 2023

Secrétaire de séance : Mme Christine BENET

L'an deux mille vingt-trois et le 30 novembre, à 11 heures, le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni dans la salle des mariages de l'Hôtel de ville situé 42 Cours de la République, sous la présidence de M. Gérard FORCADA, président du CCAS.

Étaient présents : Mme Christine BENET ; Mme Dominique JOLIS-PAILHIEZ ; Mme Mireille SANTINI ; M. Alain-Marc GARCIA ; Mme Marie-Claude MARTINEZ ; M. Freddy NOLOT ; M. Bernard FUMET ; Mme Suzanne HERNANDEZ ; Mme Monique PUJAU ; Mme Bernadette FALCONETTI ; Mme Sylviane BERNAZEAU, M. Gérard FORCADA.

Étaient excusés : Mme Sylvie DANRE ; M. Gérard BLANC ; Mme Jacqueline TESSARO ; Mme Chantal JAOUÏ ; M. Denis ROUSSEAU.

Ont donné procuration : Mme Sylvie DANRE à Mme Mireille SANITINI.

**OBJET : Approbation du Procès-Verbal de la séance du conseil d'administration du 29 septembre 2023**

|                                                                                        |
|----------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU<br/>29 SEPTEMBRE 2023</b> |
|----------------------------------------------------------------------------------------|

Nombre d'administrateurs en exercice : 16  
Nombre de d'administrateurs présents : 12  
Nombre de votants : 13

Date de la convocation : 25 septembre 2023  
Secrétaire de séance : M. Jean Marc LIMON

L'an deux mille vingt-trois et le 29 septembre 2023 à 14 heures et 30 minutes, le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni en la salle des mariages de l'Hôtel de ville situé 42 Cours de la République, sous la vice-présidence de Madame Christine BENET, vice-présidente du CCAS.

Étaient présents : Mme Christine BENET ; Mme Dominique JOLIS-PAILHIEZ ; M. Michel MASUYER ; Mme Sylvie DANRE ; M. Alain-Marc GARCIA ; Mme Marie-Claude MARTINEZ ; M. Freddy NOLOT ; M. Bernard FUMET ; Mme Suzanne HERNANDEZ ; Mme Monique PUJAU ; Mme Bernadette FALCONETTI ; Mme Sylviane BERNAZEAU.

Absents excusés : M. Bernard BLANC ; M. Gérard FORCADA ; M. Denis ROUSSEAU ; Mme Chantal JAOUL ; Mme Jacqueline TESSARO.

Avait donné procuration : Mme Chantal JAOUL à Mme Bernadette FALCONETTI.

Date de publication : 5 octobre 2023  
Secrétaire de séance : M. Jean Marc LIMON

Madame la Présidente du CCAS ouvre la séance.

### **1. Installation des nouveaux administrateurs**

Par courrier du 12 mai 2023, Monsieur Jean-Paul PUJOL a fait part au préfet de l'Aude de sa démission de son mandat d'adjoint municipal. Cette démission a été acceptée par le préfet le 22 mai 2023.

A la suite de cette démission le conseil municipal a procédé, conformément aux dispositions de l'article R.123-8 du code de l'action sociale et des familles, à l'élection des conseillers municipaux devant siéger au conseil d'administration du CCAS de Lézignan Corbières.

Par ailleurs, Mme Mireille SANTINI est remplacée par Mme Sylviane BERNAZEAU pour représenter l'association « Secours Catholique »,  
Compte tenu des changements qui ont eu lieu au sein de l'assemblée, il est demandé au conseil d'administration d'acter l'installation des membres suivants :

#### **8 membres élus :**

Mme Christine BENET  
Mme Dominique JOLIS-PAILHIEZ  
M. Michel MAZUYER  
Mme Sylvie DANRE  
M. Alain-Marc GARCIA  
Mme Marie-Claude MARTINEZ  
M. Freddy NOLOT  
M. Bernard FUMET

#### **8 membres nommés** sur proposition des associations :

|                            |                                                                          |
|----------------------------|--------------------------------------------------------------------------|
| Pour l'UDAF de l'Aude      | M. Denis ROUSSEAU<br>M. Bernard BLANC                                    |
| Pour la Croix Rouge        | Mme Jacqueline TESSARO<br>Mme Suzanne HERNANDEZ<br>Mme Monique PUJAU     |
| Pour le Secours Catholique | Mme Bernadette FALCONETTI<br>Mme Chantal JAOUL<br>Mme Sylviane BERNAZEAU |

## **2.Election du Vice-Président du CCAS**

Par courrier du 12 mai 2023, Monsieur Jean-Paul PUJOL a fait part au préfet de l'Aude de sa démission de son mandat d'adjoint municipal. Cette démission a été acceptée par le préfet le 22 mai 2023.

A la suite de cette démission le conseil municipal a procédé, conformément aux dispositions de l'article R.123-8 du code de l'action sociale et des familles, à l'élection des conseillers municipaux devant siéger au conseil d'administration du CCAS de Lézignan-Corbières.

Pour la bonne administration des affaires du CCAS, il est nécessaire d'élire un nouveau Vice-Président qui assurera la gestion des affaires courantes et la présidence des séances du conseil en cas d'empêchement du Président. Il exercera également les délégations de pouvoir.

Le vote est précédé d'un rappel des règles d'élection et notamment que :

- le Vice-Président est élu au bulletin secret sauf décision contraire à l'unanimité de l'assemblée ;
- tout administrateur peut se porter candidat.

Le directeur du CCAS après avoir rappelé ces règles et interpellé l'assemblée sur les actes de candidature et le souhait de procéder au vote à main levée invite à procéder à l'élection du Vice-Président du CCAS.

## **3.Procès-verbal de la séance du 12 avril 2023**

Les administrateurs sont invités à faire part de leurs remarques.

Aucune remarque n'est formulée.

Il est précisé que Mme Suzanne HERNANDEZ, Mme Mireille SANTINI, M. Freddy NOLOT, Mme Marie-Claude MARTINEZ, M. Bernard BLANC, Mme Jacqueline TESSARO ne participent pas au vote du procès-verbal de la séance du 12 avril 2023 car absents lors de celle-ci.

Le Conseil d'Administration délibérant à main levée approuve le procès-verbal du 12 avril 2023 par 11 voix pour et 4 abstentions.

## **4.Adoption de la nomenclature M57 au 1<sup>er</sup> janvier 2024**

La nomenclature budgétaire et comptable M57 est l'instruction la plus récente, du secteur public local, instaurée au 1<sup>er</sup> janvier 2015 dans le cadre de la création des métropoles.

Elle résulte d'une concertation étroite intervenue entre la Direction Générale des Collectivités Locales (DGCL), la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP), les associations d'élus et les acteurs locaux.

Le référentiel M57 présente la particularité de pouvoir être appliqué par toutes les catégories de collectivités territoriales (régions, départements, établissements publics de coopération intercommunale et communes).

Ce référentiel étend à toutes les collectivités les règles budgétaires assouplies dont bénéficient déjà les régions offrant une plus grande marge de manœuvre aux gestionnaires.

Elle prévoit de nouvelles règles comptables, tout en maintenant les principes de la M14 notamment celle du vote par nature ou fonction du budget.

La M57 deviendra le référentiel de droit commun de toutes les collectivités locales d'ici le 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Le Conseil d'Administration acte le changement de nomenclature budgétaire et comptable du budget principal du CCAS de la Ville de Lézignan-Corbières, avec un passage au référentiel M57 développé au 1er janvier 2024. Il autorise Mme la Vice- Présidente à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

#### **5.Opération « corbeille de produits de soin » pour les personnes en fin de vie**

Il est proposé au Conseil d'Administration d'offrir une corbeille de produits de soin aux 8 résidents de l'EHPAD de Lézignan-Corbières se trouvant en « fin de vie ». Ces corbeilles seront commandées auprès des commerçants de la ville de Lézignan-Corbières. Le budget maximum alloué pour cette action est estimé à 200 € (pour 136,40 € en 2021).

Le Conseil d'Administration approuve le renouvellement de cette action « corbeille de produits de soin » et autorise Mme la Vice-Présidente à signer toutes les pièces nécessaires à cette action.

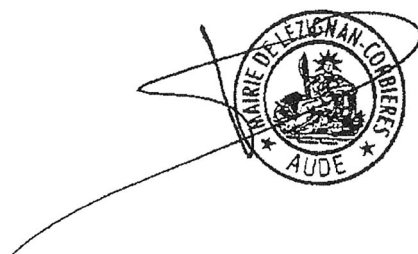
Le Conseil d'Administration délibère à main levée et adopte à l'unanimité le procès-verbal du 29 septembre 2023.

Le Président du CCAS

La secrétaire

Gérard FORCADA

Christine BENET



A handwritten signature in black ink, appearing to read "Christine Benet", written over a faint circular stamp.